

# CR Conseil école 05/02/2016

## Ordre du jour

- 1- Mairie  
Temps périscolaire (TAP), le point sur les TAP  
Sécurité aux abords de l'école  
Organisation de l'étude du soir
- 2- Bilan du premier semestre
- 3- Inscriptions maternelle et CP pour la rentrée prochaine
- 4- Actions à venir
- 5- Autre

## Présents

Equipe pédagogique: Joëlle BONHOMME (directrice), Laetitia HAROUÉ, Virginie AUBESPIN, Cécile de VARGAS, Judith MEYER, Justine CARLIER, Florence DALMASSO

Mairie : Mr SOUVESTRE (délégation des sports et développement économique), mairie 11-12<sup>ème</sup>

Association des parents d'élèves : Jean-Luc OLLAGNIER (président), Béatrice ALIBO (trésorière), Nathalie MALLET, Solène MERER (vice-trésorière), Gilles CARTRY (secrétaire), Anne-Laure DUBOIS (vice-secrétaire)

## 1- Mairie

### TAP :

L'association des parents fait un rapide résumé de la situation. Sont mentionnés la réunion du 11/01/2016 avec les parents délégués, les demandes de devis à des intervenants extérieurs pour enrichir les TAP, les demandes récurrentes de plus de liens avec les parents et de plus d'informations pour les parents. Le problème du nombre d'encadrants insuffisant est également mentionné. La norme est de 1 pour 14 pour des enfants de -6 ans. Il y a 4 animateurs pour 63 enfants présents en TAP à la maternelle à la Pomme Ste Madeleine (85 enfants inscrits). C'est limite d'un point de vue sécurité. La directrice des TAP de la Pomme Ste Madeleine ne vient pas à la maternelle considérant que tout s'y passe bien.

Mr Souvestre suggère de faire directement nos demandes à Mme Casanova (madame Savon en copie) si l'on n'obtient rien malgré nos demandes répétées. Il suggère également de faire remonter ces infos à la mairie car les associations ayant en charge les TAP sont évaluées par la mairie une fois par an et leur agrément peut être retiré si faute grave. Mr Souvestre rappelle également que tous les animateurs TAP doivent être titulaires d'un diplôme d'animation ou assimilé (règle depuis fin octobre environ). Mr Souvestre n'a pas d'information concernant la rentrée prochaine.

Mr Souvestre : La mairie va faire des annonces au sujet de la cantine et des travaux dans les écoles lundi prochain.

## Sécurité aux abords de l'école

Association : La situation n'a pas changé depuis le premier conseil d'école, les abords de l'école sont dangereux pour les piétons du fait d'une circulation et d'un stationnement anarchiques.

Le trottoir avenue Bernard Lecache côté des numéros impairs est encombré de voiture, les piétons (enfants, parents avec poussettes) sont obligés de descendre sur la chaussée.

La traversée de l'avenue Bernard Lecache (côté William Booth) est dangereuse car le feu piéton est vert en même temps que le feu voiture avenue W Booth. Les voitures tournant dans Bernard Lecache ont de plus le soleil dans les yeux le matin. Le feu « priorité piéton » est très peu visible.

La traversée de William Booth est dangereuse car elle se fait en deux temps et cela est très mal indiqué (traverser jusque la zone centrale, attendre, traverser la deuxième moitié). Ceci est non adapté pour des enfants.

La situation devant l'école est catastrophique le matin. Trop de personnes manœuvrent dans un périmètre qui devrait être laissé libre à la circulation des parents et des enfants pour des questions de sécurité.

Mr Souvestre va relancer le service de la voirie et réfléchir à des solutions pour améliorer la situation.

## Chauffage

Association : Peut-on prévoir dès à présent la maintenance/réparation du système de chauffage de l'école de manière à ce que ce soit fait au printemps ? Peut-on s'assurer que le contrat d'entretien payé par la mairie soit honoré ?

La directrice Joëlle Bonhomme fait le point sur les problèmes liés au chauffage :

- Il est difficile de savoir si le contrat d'entretien (purge...) est bien assuré: le technicien vient peut être à la chaufferie mais on ne peut pas le savoir.
- Le chauffage tombe en panne régulièrement. Il est tombé en panne cette année aussi mais l'hiver étant moins froid il y a eu moins de conséquence.
- Il faudrait installer des thermostats intérieurs dans l'école et non pas extérieurs comme actuellement. Lorsque le chauffage marche, la température est intenable ; lorsqu'il tombe en panne il fait trop froid pour les enfants.
- Une fuite d'eau a été détectée sous l'avenue Bernard Lecache rendant les travaux compliqués.

## Moustiques

Joëlle Bonhomme mentionne le problème des toits plats avec des panneaux photovoltaïques. Ces toits n'appartiennent plus à la mairie. Ils sont plein d'eau et de végétaux en décomposition. Les moustiques

vont arriver provoquant une situation insupportable (des centaines de moustiques par classe). Seule la toiture appartenant encore à la mairie va être nettoyée.

## Cantines

- Encadrement

L'association des parents indique qu'elle trouve que l'encadrement à la cantine est insuffisant et que la cantine est un moment trop pénible pour les enfants.

Mr Souvestre fait part de son étonnement, souligne que c'est la première fois qu'une telle plainte remonte en huit ans et rappelle les normes d'encadrement :

Une ATSEM pour 25 enfants pour la cantine. Une ATSEM pour 30 enfants : norme décrétée par la mairie quand il manque de personnel.

Joëlle Bonhomme rappelle le travail des ATSEM au moment de la cantine. Les ATSEM assurent deux services de 70 enfants à chaque fois. Elles sont obligées de servir les assiettes des enfants mais elles ne forcent pas les enfants à manger s'ils n'aiment pas. Elles servent trois repas différents par table (cela serait discriminatoire de regrouper les enfants par type de repas).

Joëlle Bonhomme rappelle qu'il y a une ATSEM par classe dans toutes les écoles maternelles, sauf pour les grandes sections (à la Pomme Sainte Madeleine, une ATSEM est partagée entre deux classes de grands).

L'association indique au représentant de la mairie que la norme ne permet pas de descendre en dessous d'un encadrant pour 25 enfants mais que rien n'empêche la mairie de prévoir plus d'un encadrant pour 25 enfants.

- AVS, étude du soir et grèves

Joëlle Bonhomme mentionne une conséquence des grèves du personnel municipal. Ces grèves entraînent la fermeture de garderie du soir (car une maîtresse se retrouve seule adulte pour 28 enfants). La maîtresse assurant la garderie n'est pas payée alors que la fermeture de la garderie n'est pas de son fait.

Une situation similaire se produit avec les AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) : lorsque l'enfant qu'elles encadrent est absent, elles apprennent en arrivant à l'école que l'on n'a pas besoin d'elles. Elles ne sont pas payées pour les heures de cantine car ce sont des heures de vacation. Joëlle Bonhomme rappelle que ces auxiliaires ont bien souvent des contrats précaires et demande à ce que les heures de cantine soient payées dans tous les cas.

## Cour de récréation

L'association des parents: Peut-on envisager de rajouter des jeux dans la cour ?

La directrice : La mairie a arrêté la fourniture de jeux de cour qui sont trop coûteux du fait de normes très strictes. On peut demander à la régie des jeux simples type marelle. Mais le plus simple serait de le faire nous-même en achetant les peintures. L'association propose son aide pour la réalisation de ces jeux, soit une marelle et un escargot.

L'équipe pédagogique : Des échasses sont fournies aux enfants pendant les récréations, de même que des craies et des vélos. Tous les ballons ont fini sur les toits et ne peuvent être récupérés (toits aux panneaux photovoltaïques)

- Départ du représentant du maire -

## Etude

L'association des parents: Pourquoi pas d'étude la veille des vacances et des jours fériés ? A priori c'est un choix de la mairie. D'ailleurs l'étude a été prolongée jusqu'en Juin alors qu'elle s'arrêtait début juin avant.

Equipe Pédagogique : Le médecin scolaire a noté que le temps scolaire de certains enfants était trop long. L'équipe pédagogique note que certains enfants présents de l'étude du matin à celle du soir craquent et n'arrivent pas à suivre un tel rythme. L'équipe pédagogique s'interroge sur la pertinence de n'autoriser qu'une seule étude (matin ou soir) par enfant.

L'association des parents s'oppose à cette idée mais soutient l'équipe pédagogique dans son action de sensibilisation des parents dont les enfants sont soumis à un rythme trop dur. L'équipe pédagogique indique que des solutions alternatives existent lorsque les enfants sont en difficulté : une assistante maternelle qui récupère l'enfant et lui évite la cantine ne coûte pas excessivement cher compte tenu des aides de l'état.

L'association des parents ne souhaite pas que l'on contraigne les parents à une telle règle. En effet, certains parents n'ont pas d'autres choix que de mettre les enfants à la cantine et aux deux études.

L'équipe pédagogique indique que certains parents soumettant ce rythme à leurs enfants pourraient certainement faire autrement. Notamment de plus en plus d'enfants de petite section mangent à la cantine ce qui leur fait des journées très longues. L'école est un lieu d'apprentissage, les enfants doivent être en forme.

L'équipe pédagogique indique qu'il y a des écoles qui établissent cette règle (dans le privé et dans le public). Cette même règle a déjà été mise en place à la maternelle de la Pomme Sainte Madeleine une année car trop d'enfants étaient inscrits à l'étude du soir (plus que ne pouvait accepter l'étude). Les enfants prioritaires le soir étaient ceux qui ne venaient pas le matin.

Note : l'étude du soir n'existe que parce que Cécile de Vargas veut bien s'en charger. Elle fixe le maximum d'enfants à 28. Il y a 26 inscrits cette année.

## 2- Bilan 1<sup>er</sup> Semestre

Le 1<sup>er</sup> semestre a donné lieu à des réunions de classes. Peu de parents présents chez les grands (6 et 9). Plus dans les autres classes. Le bilan du semestre a été fait en réunion de classe.

L'association s'interroge sur les raisons d'une si faible participation des parents.

L'équipe pédagogique indique que plusieurs créneaux horaires ont été essayés par le passé mais sans plus de succès. Elle mentionne également qu'il y a un peu moins de parents depuis que l'on demande de venir sans les enfants. Cependant les réunions étaient trop compliquées avec les enfants. Enfin elle indique que parmi les parents absents, certains auraient aimé être présents et se sont excusés auprès des institutrices. Les livrets d'évaluation ont été donnés aux parents présents, ou aux parents excusés.

Association des parents : Peut-on organiser une garde des enfants pendant les réunions ? Equipe pédagogique : non pas dans les locaux de l'école.

## 3- Inscriptions maternelle et CP :

Première étape :

La mairie est en train de saisir les affectations des enfants qui vont rentrer au CP. Elle va les transmettre aux écoles qui les donneront aux parents en avril.

Pour la maternelle, un recensement des enfants est fait depuis novembre. Les affectations seront en mai. **ATTENTION, il faut impérativement que les parents fassent recenser maintenant leurs enfants qui vont rentrer à la maternelle.**

Seconde étape :

Inscription à l'école d'affectation à des dates qui seront précisées ultérieurement.

## 4- Actions à venir :

Carnaval, le dernier mercredi matin avant les vacances de Pâques.

L'association des parents indique qu'elle se sent bridée concernant l'organisation d'activités du fait de l'état d'urgence et des règles de sécurité qui en découlent. Du coup elle ne peut pas participer à des achats (tel que des vélos) pour l'école. La directrice indique que chaque année un généreux donateur fait

un don à l'école qui permet l'achat de vélos. Elle ajoute que l'action de l'association est positive même sans organiser d'évènements.

L'association questionne l'équipe pédagogique sur ses souhaits et fait le point des actions possibles :

- Peut-on organiser une bourse aux livres ? Joëlle Bonhomme rappelle qu'elle applique les règles, notamment celle d'interdire les regroupements devant l'école. Le plan vigipirate complique l'organisation de tout.
- Peut-on faire intervenir dans l'école des parents qui ont des compétences intéressantes pour le projet pédagogique (musique...) ? L'équipe pédagogique mène déjà beaucoup de projets et n'a pas forcément besoin d'autres projets
- L'équipe pédagogique mentionne qu'elle aurait besoin d'aide pour la réparation des vélos. L'association des parents est d'accord pour collaborer sur ce point.
- L'association des parents mentionne qu'elle a la possibilité d'avoir des ordinateurs gratuitement. L'équipe pédagogique est intéressée.
- L'association des parents propose d'imprimer le journal de l'école réalisé par les enfants en couleur. L'équipe pédagogique accepte. Prochain journal d'école : juin
- L'association des parents propose son aide pour mettre en page le journal de l'école (PAO). Le journal sera aussi mis en ligne sur le blog de l'association. L'équipe pédagogique accepte.
- L'association des parents propose des prêts de livres, un service de bibliothèque. L'équipe pédagogique mentionne que le prêt de livre ne fonctionne pas bien.
- L'association des parents propose des prêts de vidéos ou autres outils pédagogiques en lien avec le projet pédagogique. L'équipe pédagogique est intéressée.
- L'association des parents propose de mettre des photos des travaux des enfants sur le blog. L'équipe pédagogique accepte. Jean-Luc de l'association viendra prendre les photos.
- L'équipe pédagogique mentionne qu'elle aurait besoin de parents pour aider à coudre les costumes de la fête de l'école. L'association relaiera la demande.
- L'association des parents propose d'organiser la vente de crêpes/boissons au moment du carnaval ou de la fête de fin d'année, au profit de l'école. C'est accepté pour le spectacle de fin d'année. Pour le Carnaval c'est compliqué car les parents ne sont là que sur un bref laps de temps.

## 5- Autre

Lien avec les parents :

Association des parents : Du fait du système d'entrée/sortie, on a très peu de lien avec l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique mentionne qu'elle est disponible pour discuter dès que le dernier enfant est parti. Il faut ATTENDRE la fin de la cohue le matin ou le soir si l'on a un message à faire passer.

L'équipe pédagogique ajoute que si l'état d'urgence se termine, les parents retourneront dans les classes pour venir chercher les enfants comme auparavant. De plus, ils pourront alors rentrer dans l'école le mercredi matin pour amener les enfants comme convenu au précédent conseil.

## Coopérative :

Association des parents: 25€ de coopérative, c'est relativement cher.

Equipe pédagogique :  $7€ * 3 = 21€$  pour les spectacles (1000€ par spectacle environ). Reste 4€ pour le reste. L'équipe pédagogique mentionne que beaucoup d'enfants ne vont pas au spectacle et que si on supprime la coopérative, ces enfants-là n'auront plus rien. L'équipe mentionne que ça fait partie du rôle de l'association des parents de transmettre/communiquer sur l'importance de la coopérative et de l'utilisation des fonds. L'équipe pédagogique mentionne que s'occuper des spectacles (les trouver, les commander, les payer...) c'est du travail. Ils font donc ces spectacles par conviction, par professionnalisme. L'équipe mentionne une autre école où il n'y a rien avec une coopérative à 20€. L'équipe mentionne encore une autre école dont la coopérative est à 18€ avec tous les spectacles à payer en sus.

## Gobelets

Association : On demande aux parents un nombre de gobelets énorme.

Equipe pédagogique : C'est nécessaire pour des questions d'hygiène. La consommation est forte car les enfants prennent un verre et le jette. Il arrive qu'ils utilisent plusieurs gobelets par enfant et par récréation. Attention d'ailleurs à ne pas fournir à l'école de gobelets amusants (décorés...) car sinon les enfants boivent juste pour le plaisir de les utiliser et non plus par soif.

Association : Ca n'est pas très écologique cette consommation de gobelets. Peut-être faudrait-il apporter à l'école des gobelets recyclables.

## Salle de permanence pour l'association

Association : Peut-on avoir une salle pour tenir une permanence ?

Equipe pédagogique : Il y a une salle disponible en élémentaire, c'est un local dédié à ça.

Association: C'est trop loin de la maternelle, on ne verra personne.

## Garderie du matin

Les paiements de la garderie du matin n'ont toujours pas été prélevés par la mairie (15€/enfant/semaine depuis 20 semaines). Tout le monde espère que ces prélèvements seront échelonnés.